

ASBL Club Plongée Nature Opprebais Incourt

Siège social : Rue de la Commune n° 28 à 1315 Opprebais

Conditions d'Accès à la carrière d'Opprebais

Plages Horaires

Les week-end et jours fériés

- Matin : de 9h00 à 12h30
- Après midi : de 15h00 à 18h30

Un soir par semaine (à déterminer)

- De 19h00 à 22h00

Nombre de véhicules

8 véhicules maximum par plage horaire et 4 personnes par voiture.

Conditions d'accès

- Les réservations des matins du week-end seront gérées par le CPO et les réservations des après-midi du week-end et du soir en semaine par le CPNO
- Dans le respect des règlements d'ordre intérieur du CPNO et du CPO
- Dans le respect strict des riverains, (ne seront tolérés aucun chahut, ni radio, ni animaux, ni accompagnants non plongeurs (sauf sécurité), ni BBQ...) et dans le seul but de la pratique de la plongée. (ea baignades interdites)
- Une Autorisation spéciale sera demandée au bourgmestre pour des activités extra : BBQ annuel,...
- Les clubs présents doivent participer à la sécurité organisée par le club responsable, les palanquées détaillées doivent être inscrites au tableau de sortie bar + redondance au bord du plan d'eau (CP+(nombre accompagnants)).

Conditions spécifiques au CPNO

- Réservations obligatoires 48H à l'avance.
- l'accès est réservé aux membres en ordre de cotisation CPNO, éventuellement accompagnés d'invités plongeurs (moyennant paiement d'un droit d'entrée).

Fait à Incourt, le 30, Novembre 2011

Pour CPNO

O. Many

Pour CPO

A. Joseph

Le Bourgmestre.

L. Walry

Président

Olivier MANY
Rue de la Commune 28
1315 Opprebais
☎ 010/88.95.61
Many.olivier@skynet.be

Trésorier

Jean-Louis MIGEAL
Rue d'Incourt 1A
1315 Opprebais
☎ 010/88.83.99
Jl.migeal@skynet.be

Vice-président / secrétaire

Marc WATELET
Chaussée de Wavre 17
1350 Jandrain
☎ 019/63.57.64
cpno@skynet.be